

MESNIL-EN-OUCHE

Landepéreuse veut profiter des mêmes études de revitalisation que ses consœurs

Certains élus souhaiteraient que la commune déléguée de Landepéreuse (Mesnil-en-Ouche), qui abrite un groupement scolaire, bénéficie des mêmes études de revitalisation que La Barre-en-Ouche et Beaumesnil.

La commune de Mesnil-en-Ouche abrite trois établissements scolaires. En dehors des centres bourgs de La Barre-en-Ouche et Beaumesnil, Landepéreuse accueille, dans son groupement scolaire La Clé des Champs, les enfants de sept communes déléguées. Alors que les deux centres bourgs font l'objet d'un programme de revitalisation inscrit au projet de territoire dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, Landepéreuse ne bénéficie pas du même programme.

DES ÉTUDES SUR LANDEPÉREUSE ?

« Au-delà de l'école primaire, il s'agit pourtant de fixer les enfants sur la commune nouvelle, pour qu'ils fréquentent ensuite, au collège, le campus éducatif. La mobilisation des parents d'élèves face aux menaces de fermeture de l'école l'an dernier a montré l'attachement à cet établissement de proximité, dont les élèves risquent de se diriger vers Saint-Aubin-le-Vertueux (Trais-Saints-en-Ouche) puis vers le collège de Bernay. Des subventions au titre de la Dotation de l'État pour les territoires ruraux (DETR) pourraient donc être sollicitées pour que Landepéreuse bénéficie d'une étude similaire à

celle entamée dans les deux centres-bourgs, entre dynamisation des commerces, créations de logements et problématiques de stationnement », soulignait lors de la réunion du conseil municipal de Mesnil-en-Ouche, Jean-Michel Adeline, maire-délégué de Saint-Pierre-du-Mesnil, dont les enfants fréquentent le groupement scolaire de Landepéreuse. « Une étude apporterait en tout cas des pistes intéressantes pour faire bouger les choses », indique le maire-délégué, Domice Bertre.

PAS À L'ORDRE DU JOUR

Jean-Louis Madelon, maire de Mesnil-en-Ouche, rappelle de son côté qu'une étude de Landepéreuse ne serait financée que sur fonds propres, faute d'inscription au programme Petites Villes de Demain. Elle n'est donc pas à l'ordre du jour, d'autant qu'elle impliquerait une révision du plan local d'urbanisme (PLU). Or, le document, figé, prévoit avant tout le développement de logements locaux à La Barre-en-Ouche et Beaumesnil ; un axe stratégique, dont il faut rendre compte avant d'envisager la moindre révision du PLU.



La commune déléguée de Landepéreuse ne semble pas pouvoir profiter d'une étude dans les mois à venir